Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20260415-D2633-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle municipale de Coëtmieux, sous la présidence de Madame HAQUIN Laurence.

Date de la convocation : 10/04/2026

Etaient présents : HAQUIN Laurence, LEPAGE Christelle, BERTRAND Daniel, PÉCHEUR Virginie, LE MOUNIER Jean-Marie, LE GLATIN Lydie, ROHON David, KERANGUYADER Erwan, PURON Muriel, CABARET Armelle, ROUAULT Sylvie, RECAN Yoann, BERTRAND Jérôme, LE COQ Christa, ROULLIER Marie, GODIN Virginie, LEFEBVRE Tanguy, DUBOIS Pierre

Absent excusé : Monsieur GALLO Frédéric donne pouvoir à Madame LEPAGE Christelle
Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Christelle

OBJET : 3.2 Rétrocession d'un délaissé Route de Sainte Anne aux Consorts PAOLOZZI **D2633**

Madame le Maire propose au Conseil la rétrocession d'un délaissé de voirie communale Route de Sainte Anne, parcelle n° 420 section ZH d'une superficie de 56m² pour un euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acheteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la rétrocession du délaissé de voirie Route de Sainte Anne , parcelles ZH420 aux Consorts PAOLOZZI.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

VOTE : 19
- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Laurence HAQUIN

Secrétaire de séance
Christelle LEPAGE